



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mardi 07 novembre 2023 – 20h15 – au Foyer de la Grande Salle**

Présidence : Monsieur Andrea TASINATO

Personnes excusées : Mmes Christelle DEBONNEVILLE, Stéphanie LE COULTRE, Carolien TERINK HUNZIKER et Sarah VERMOT ainsi que MM. Sébastien DEBONNEVILLE, Robin HOTTELIER, Maxime JAQUILLARD, Eric MARCHESE, Julien MICHEL, Jean-Marie RENAUD.

Personne absente : *aucune*

* * *

M. le Président Andrea TASINATO souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales. Le Président lit, en ces jours pluvieux, une citation de Michael Jordan : "Il faut se fixer des buts avant de pouvoir les atteindre".

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **40** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Le Président précise que l'intitulé du point 4 de l'ordre du jour a été modifié par la Municipalité au moment du dépôt du préavis 06-2023, lequel n'était pas encore disponible au moment de l'envoi des convocations. Cette situation est toutefois sans conséquence sur le contenu du préavis. Le Président demande si d'autres remarques ou propositions de modification de l'ordre du jour sont demandées. Tel n'est pas le cas.

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Adoption du procès-verbal du 9 octobre 20232. Communications du Bureau3. Dépôt du préavis 05-2023 "Budget 2024"4. Dépôt du préavis 06-2023 "Chemin Magnin – Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie"5. Informations de la Municipalité6. Divers et propositions individuelles |
|--|

1. Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2023

Le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. Le Président remercie son rédacteur.



2. Communications du Bureau

Le Président remercie les organisateurs des événements intervenus récemment, notamment, le loto du Marchairuz et la Revue des pompiers de Gimel. Des remerciements sont également adressés aux scrutateurs qui ont œuvré au dépouillement du 1^{er} tour des élections fédérales 2023.

Quatre Gimélans ont défendu les couleurs de l'équipe suisse au championnat d'Europe de dodgeball qui s'est tenu en Croatie du 19 au 22 octobre avec, à la clé, un honorable 7^e rang.

Dates à venir

- 9 novembre 2023 : les aînés de Gimel organisent une **présentation "A la découverte de la Géorgie"**
- 10-11 novembre 2023 : célébration des **30 ans de "Los Pepinos"**
- 21 novembre 2023 : présence du **poste mobile de gendarmerie**, l'après-midi
- 24-25 novembre 2023 : **soirée annuelle de la Gym**
- 26 novembre 2023 : **l'atelier de Gospel de Gimel** s'exhibe au culte à Allaman
- 8 et 10 décembre 2023 : le **Tag** présente la **comédie musicale « Notre Dame de Paris »** à l'Eglise de Gimel
- 8 décembre 2023 : **séance du Conseil communal**

Les propositions de don de nos jetons de présence à l'occasion de la dernière séance de l'année peuvent être adressées au Bureau du Conseil communal d'ici au 29 novembre prochain.

Mme Sandra DELAFONTAINE : propose d'ores et déjà l'association "Les notes Pétilantes".

3. Dépôt du préavis 05-2023 "Budget 2024"

Le Président passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Le Président informe que le préavis est confié à la commission des finances.

4. Dépôt du préavis 06-2023 "Chemin Magnin – Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie"

Le Président passe la parole à M. Laurent GUIGNARD qui donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Le Président informe que le préavis est confié à la commission thématique réseau d'eau récemment élue. La commission des finances n'est pas impliquée dans l'étude de ce préavis dès lors que le financement est assuré par le prélèvement d'un fond de réserve.

5. Informations de la Municipalité

M. Philippe REYMOND :

Deux **ateliers participatifs** concernant **l'avenir de la Place de la Vernette** sont intervenus les 1^{er} et 2 novembre dernier. Une troisième date est proposée le 16 novembre. Les premiers retours des participants sont positifs. On sent que les personnes présentes étaient satisfaites de pouvoir s'exprimer sur ce projet. Les membres du Conseil communal qui n'ont pas encore participé sont invités à s'inscrire à la dernière session proposée.



M. Heinz FORRER

Un état des lieux entre la Municipalité et le bureau Eqlosion est prévu dans le cadre du projet **PECC** le 14 novembre. Celui-ci porte sur la collecte des données sur le bilan carbone. Une restitution sera faite fin novembre à la commission thématique Climat et environnement. Une séance avec la Commune de St-Oyens est prévue le 23 janvier 2024. Une séance de travail avec la commission interviendra prochainement afin de préparer une démarche participative avec la population, attendue à l'horizon février-mars 2024. Il est aussi prévu de discuter avec la commission des objectifs ainsi que de la vision du PECC. Le plan devrait normalement être remis au canton au mois d'avril 2024, date encore à confirmer.

Des modifications sont prévues sur **l'offre du réseau car postal** pour 2024 :

- la ligne 720 (St-George – Allaman) offrira une première liaison, en semaine, le matin à 5h02 ;
- la ligne 840 (Gimel – Rolle) offrira 6 cadences de plus le week-end.

Une séance concernant le plan horaire 2025 est également prévue la semaine prochaine avec pour objectif une nouvelle augmentation de l'offre.

M. Laurent GUIGNARD :

Informe que les **restrictions sur la consommation d'eau** sont désormais levées. Ceci non pas à la faveur des pluies récentes, mais en raison de la diminution de la consommation d'eau réalisée par la population. Il faut savoir que le débit des sources se montait à 780 litres/minute le 29 juin 2023 contre 680 litres/minute le 20 septembre 2023. Le niveau est remonté aujourd'hui à 850 litres/minute essentiellement grâce à la source de la Rosière qui est un peu plus superficielle. Le débit des autres sources n'a, quant à lui, pas beaucoup bougé pour l'instant.

Concernant le chantier de l'UAPE, le montage des échafaudages est prévu cette semaine. Dès la semaine d'après, la pose de la structure en bois va débuter. Si tout va bien, le bâtiment sera "hors d'eau" dès le 24 novembre.

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

Informe que les résultats du **sondage portant sur l'opportunité de fusionner avec les communes de Saubraz et St-Oyens** ont fait l'objet d'un article dans la presse. Il ressort du sondage :

- une parité homme/femme entre les votants ;
- une répartition assez homogène entre les générations ;
- 510 personnes se sont exprimées, soit environ 20% des habitants de Gimel ;
- 62.4% des votants s'expriment en défaveur d'un projet de fusion avec ces communes, contre 37,6% pour ;
- 82.5% des votants sont en défaveur d'un projet de fusion avec d'autres communes que celles proposées.

M. Le Syndic souhaite recevoir le sentiment de l'Assemblée à la suite de ce sondage et sur les causes d'un tel rejet par la population.

Mme Carole BOURGEOIS : estime qu'il aurait été intéressant de demander aux sondés pourquoi ils s'opposent à un projet de fusion. Les échos que l'on a pu entendre portent essentiellement sur des questions financières.



Conseil communal de Gimel

Mme Mary CROISIER : des questions sont apparues dans les discussions sur l'intérêt d'un rapprochement avec des communes qui partagent les mêmes sources, réseaux d'eau et STEP. Quel impact également sur l'organisation de l'administration communale ainsi que sur le Conseil communal et l'Exécutif ? Quel taux d'imposition serait au final appliqué ? Quelles conséquences sur notre relation avec l'Etat de Vaud dans le contexte d'une fusion par rapport à la situation actuelle ? A première vue, notre influence pourrait se voir réduite auprès du canton. Enfin, est-ce que la création de partis politiques devrait s'avérer nécessaire ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : remercie pour l'inventaire des questions posées et précise que c'est l'étude d'un projet de fusion qui permettrait précisément d'y répondre. A première vue les petites communes ont moins d'influence que les grandes. L'Etat de Vaud encourage d'ailleurs les fusions de communes, même s'il est vrai qu'il est plus difficile aujourd'hui de les faire accepter par la population. A noter que les Conseils communaux de plus de 3'000 habitants doivent être composés de partis.

Mme Doris CHRISTEN : s'interroge si la taille de la fusion conduirait à un résultat suffisamment probant en termes de poids et d'influence considérant qu'il s'agit de deux petites communes. En outre, est-ce que 20% de sondés conduit réellement à un résultat significatif ?

M. Lionel WEBER : estime que le texte accompagnant le sondage était trop concis pour se permettre de se forger réellement un avis. En outre, la formulation était davantage orientée sur le principe même d'une fusion que sur l'acceptation d'une étude sur la faisabilité d'une fusion.

M. Philippe REZZONICO : confirme que la volonté était de proposer des questions concises.

M. Florian MAGNIN : salue la volonté de la Municipalité de sonder la population sur un sujet somme toute très émotionnel, mais s'interroge si elle n'est pas intervenue trop tôt ? En effet, demander à la population si elle soutient un rapprochement avec d'autres communes sans lui présenter les avantages, risques et opportunités apparaît comme un moyen à peu près certain de ne pas susciter l'adhésion. Ce d'autant que la question, comme le relevait M. Lionel WEBER, a sans doute été davantage interprétée comme l'adhésion à une fusion plutôt qu'à l'étude d'un projet de fusion. Considérant cela, il serait dommage que la Municipalité abandonne toute réflexion sur l'opportunité d'une fusion au regard du résultat de cette seule consultation dont seul 1/5^e de la population s'est exprimé. A noter que les sondés des autres communes étaient, quant à eux, plutôt favorables à un tel projet.

M. Simon NOBLE : estime que le résultat du sondage ne doit pas être interprété comme un non au principe de la réalisation d'une étude de faisabilité. Une fusion est complexe et souvent accompagnée de craintes de la part de la population. Une étude permettrait précisément d'y répondre.

M. Philippe REZZONICO : il faut être conscient qu'une telle étude est complexe, lourde et longue ce qui, en cas de refus à l'arrivée, serait décourageant pour toutes les personnes qui ont mis de l'énergie dans un tel projet. Des échanges avec les deux autres communes interviendront afin de déterminer quelle suite donner à ce sondage.

Mme Sophie DEBONNEVILLE : s'interroge si un second sondage ne serait pas utile, moyennant davantage d'explications et des questions plus ciblées.

M. Pascal CIABURRI : un tel objet devrait être appréhendé de la même manière que les ateliers participatifs sur l'avenir de la Place de la Vernette. La population est plus réceptive et comprend davantage un sujet lorsqu'on prend le temps de lui donner des explications.

M. Marcel GROSJEAN : s'est vu expliqué le processus de la fusion qui a donné lieu à la création de la commune de Hautemorges. Celui-ci a débuté par une commission d'étude, puis une information à la



Conseil communal de Gimel

population pour enfin réaliser un sondage auprès des communes concernées. Le projet a nécessité 6 ans de travail avant d'aboutir à une fusion en 2021. Il faut dès lors s'inspirer de l'expérience des communes qui ont déjà vécu un tel processus.

M. Philippe REZZONICO : le processus de fusion est connu et public. C'est la charge de travail qui en découle qui doit être prise en considération.

Mme Déborah BIGNENS : souligne que les échanges avec les habitants mettent en lumière une dimension davantage émotionnelle que rationnelle. Il serait dommage que la commune n'analyse pas davantage les opportunités d'une fusion en laissant de côté la composante émotionnelle.

6. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Marie PASCHE : rappelle que les places de stationnement situées devant la caserne des pompiers sont destinées au personnel de la caserne. Des personnes étrangères aux activités de la caserne stationnent régulièrement sur ces places ce qui est problématique.

M. Olivier SCHÄR : remercie la Municipalité pour la tenue des ateliers participatifs sur l'avenir de la Place de la Vernette ainsi que certains membres du Conseil communal pour leur activisme dans ce projet. Au sujet de l'avenue de la Rosière, chère aux habitants de notre village, il est dommage de constater qu'à l'occasion de précipitations, les trottoirs de l'avenue sont très rapidement inondés. Est-il prévu de revoir les niveaux de la route afin de régler l'écoulement des eaux pluviales ? De plus, un arbre de l'avenue a été coupé il y a deux ou trois ans sans être replanté. De même, la partie engazonnée de l'avenue a tendance à diminuer alors qu'elle participe à la qualité du site.

M. Philippe REYMOND : reconnaît que l'écoulement d'eau de l'avenue est préoccupant. Le soulèvement du goudron causé par les racines contrarie l'écoulement des eaux. Un assainissement du trottoir à compter de la rue Billard jusqu'à l'EMS de la Rosière coûterait environ 400'000 fr.

Mme Doris CHRISTEN : insiste sur le caractère constructif et intéressant des ateliers participatifs et invite les membres du Conseil communal qui n'y ont pas encore participé à la faire.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 20h55.

Le Président

Le Secrétaire

Andrea Tasinato

Florian Magnin